

## La vente de ces parcelles rentre dans le cadre de l'opération :



Pour bénéficier de cette opération, il faut déposer une fiche de candidature au siège social de l'OPH de l'Aisne, 1 place Jacques de Troyes, 02007 Laon Cedex.

Les fiches de candidatures doivent être transmises, dûment complétées, sous pli recommandé avec accusé de réception.

## Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- · Ne pas être déjà propriétaire d'un logement,
- · Faire construire leur maison pour la première fois,
- · Habiter la maison à construire sur la parcelle, en tant que résidence principale,
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources prévus pour l'attribution d'un logement HLM.

## S'il y a plusieurs candidats sur un lot, ils seront départagés par une commission au regard des critères suivants :

- Locataire du parc social,
- · Composition de la famille,
- · Ancienneté en qualité de locataire du parc social,
- · Priorité aux résidents de la commune concernée par le programme.

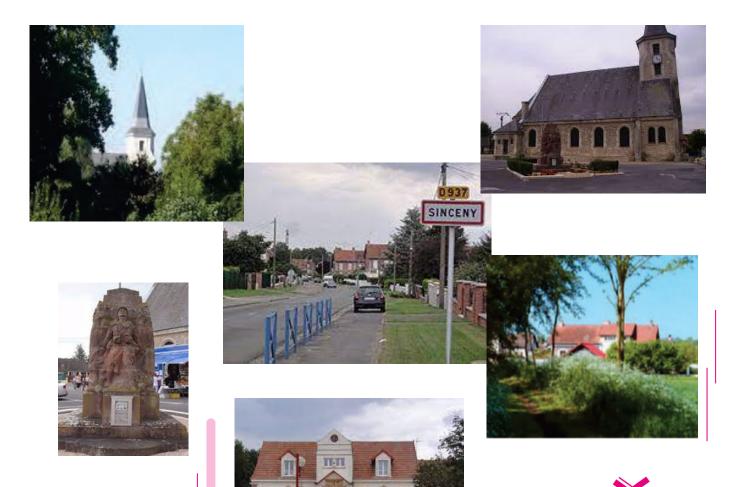


## **FICHE PROGRAMME**

L'OPH de l'Aisne et le Conseil départemental de l'Aisne vous présentent



Lotissement à SINCENY





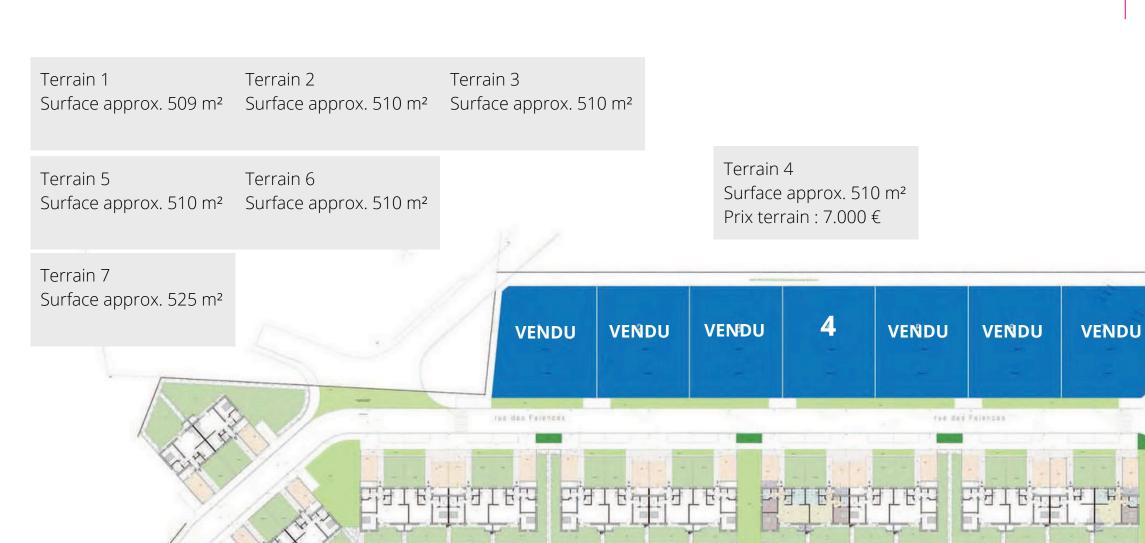


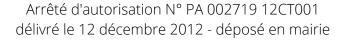


















La surface habitable de la maison doit être comprise entre 70 m² et 120 m² et respecter le prix de 1.500 € au m². Ce prix ratio au m<sup>2</sup> est basé sur une maison livrée clés en mains hors branchements et papiers peints peintures. Les prix indiqués sont arrondis.

**SINCENY**